

Moudon, le 10 octobre 2024

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 8 octobre 2024
Présidence : Julien Pittet

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 65/24

Arrêté d'imposition 2025 et 2026

- vu le préavis de la Municipalité No 65/24 ;
- oui le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1. adopte l'arrêté d'imposition pour les années 2025 avec un taux d'imposition à 72.5 % de l'impôt cantonal de base,**
- 2. l'entrée en vigueur du présent arrêté d'imposition au 1^{er} janvier 2025, sous réserve d'approbation cantonale, article 33/1 de la loi sur les impôts communaux.**

Le préavis amendé à la conclusion 1 est accepté par 23 voix, 15 avis contraires et 3 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2024.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL
Le Président :  **La Secrétaire :** 

Julien Pittet **Nicole Wyler**

